

Sortie du glyphosate : la stratégie Macron

08/11/2018



Actus Agricoles

L'objectif affiché est clair : sortir du glyphosate (pour les principaux usages) en 3 ans. Après l'annonce au printemps du plan de sortie, le gouvernement fait un point d'avancement des principales actions engagées.

« Ce n'est pas une transformation profonde des modes de production agricole, ce n'est pas une simple substitution par un autre herbicide ». François de Rugy, ministre de la Transition écologique, et Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, ont été auditionnés le 8 novembre 2018 devant la mission d'information commune de l'Assemblée nationale sur le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate.

Alors que l'Anses a été saisie pour procéder à la révision des autorisations de mise sur le marché des produits à base de glyphosate - 198 produits sont concernés, dont 58 demandent actuellement un renouvellement, qui ne pourra excéder le 31 décembre 2020 -, François de Rugy et Didier Guillaume ont annoncé qu'un centre de ressources sera mis à la disposition de la profession agricole d'ici fin 2018. Il permettra de les informer de toutes les solutions existantes pour sortir du glyphosate. A cette même échéance, la cartographie des données d'achat et de vente de glyphosate sera rendue publique et les données sources mises à disposition, ont-ils indiqué.

« Cet engagement nécessite de s'inscrire dans une transition profonde de nos systèmes agricoles en s'appuyant sur l'agroécologie, a souligné Didier Guillaume. Nous devons actionner tous les leviers permettant d'offrir des solutions concrètes pour réussir cette transition avec les agriculteurs. »

8 800 tonnes vendues en France

La sortie du glyphosate s'inscrit en effet dans l'objectif plus large de réduction de l'usage des produits phytosanitaires et de développement d'une agriculture moins dépendante aux pesticides. « Dans le monde 800 000 tonnes de glyphosate sont utilisées, et 8 800 t vendues en France, a affirmé François de Rugy. Les quantités vendues avaient augmenté fortement entre 2009 et 2014, avant de baisser de 7 % entre 2014 et 2017. En 2014 c'était 9 500 t », a-t-il ajouté, relevant que sur 27 000 t d'herbicides, « c'est un tiers ».

Pour accélérer la diminution de l'usage des produits phyto, les ministres ont rappelé les mesures prévues dans ce cadre et leur calendrier :

- La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales prévoit la séparation des activités de conseil et de vente de produits phytosanitaires. Une ordonnance sera prise avant avril 2019. Cette mesure favorisera l'accès pour les agriculteurs l'accès à un conseil indépendant.
- Les mesures d'accompagnement prévues par le plan Ecophyto 2+ seront renforcées. Une nouvelle version de ce plan sera mise en consultation publique d'ici la fin du mois de novembre 2018.
- La redevance pour pollution diffuse, qui porte sur les ventes de produits phyto, sera rénovée et deviendra plus incitative. La taxation des substances sera davantage différenciée en fonction de la dangerosité des substances. Cette mesure est inscrite au sein du projet de loi de finances pour 2019 en cours d'examen au Parlement.

« Je serai vigilant à ce que nous rendions compte dans la plus grande transparence des progrès réalisés, que ce soit auprès du Parlement ou du grand public », a déclaré François de Rugy.